

DEMANDE DE SUBVENTION POUR UN SPECTACLE

Le **SIVALOR**, Syndicat Intercommunal de Valorisation a fait le choix de labelliser des spectacles conçus pour promouvoir la prévention, le tri et/ou le recyclage, le compostage des déchets.

L'article 6 du règlement d'intervention du SIVALOR stipule :

« Les spectacles conçus pour promouvoir la prévention, le tri et/ou le recyclage sur le territoire du SIVALOR, agréés comme tels par la commission Communication, se verront subventionnés à 50 % de leur coût, avec un plafond de subvention unitaire de 5 000 € ». Tout organisateur de spectacle peut prétendre au versement de cette subvention dans le respect des conditions suivantes :

- Avoir son siège sur le territoire du syndicat.
- Faire intervenir un spectacle labellisé

La liste des spectacles labellisés est disponible sur notre site internet www.sivalor.org.

MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION SPECTACLE

Après la représentation, vous devez envoyer au SIVALOR/

- Le présent formulaire dûment rempli
- La facture acquittée du spectacle
- Le RIB de l'organisme qui a pris en charge le spectacle

Ces éléments sont à transmettre par courrier au SIVALOR ou par mail à l'adresse : l.goiffon@sivalor.org

La subvention sera versée directement sur le compte bancaire de l'organisateur du spectacle.



FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION SPECTACLE

RENSEIGNEMENTS SUR LA STRUCTURE ORGANISATRICE

NOM:

ADRESSE COMPLÈTE:

NOM DU CONTAC	Т:		
TÉLÉPHONE :			
MAIL:			
RENSEIGNEMENTS SUR LE SPECTACLE			
Date de la représentation	Nom de la compagnie	Titre du spectacle	Montant
representation	compagnie		
		TOTAL	
Fait à	le	signature :	
	CADRE RÉ	ÉSERVÉ AU SIVALOR	
DOSSIER COMPLET: OUI NON			
MONTANT DE LA SUBVENTION :			
Date du traitement de la demande :			

